



Déclaration des élu.e.s CGT au CTP **Pouvoir d'achat des agents régionaux** **Il y a URGENCE !**

Le 18 mars 2022

Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux représentant l'Autorité territoriale, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation salariale des agents publics comme nous l'avons fait hier dans la rue unitairement et partout en France.

Alors que les prix des carburants et de l'énergie flambent et que l'inflation ne cesse d'augmenter (+ 4 %), **le gouvernement CASTEX vient d'annoncer, ce 14 mars 2022, par la voix de la ministre DE MONTCHALIN, une augmentation de la valeur du point d'indice "d'ici l'été", soit après les élections présidentielles et législatives...** Les fonctionnaires et les agents publics méritent mieux que des petites manœuvres et des promesses électorales. La CGT demande le dégel IMMEDIAT du point d'indice, l'augmentation des salaires et la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique.

Le gel du point d'indice, c'est 17 % en moyenne de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !

L'absence de revalorisation du point d'indice depuis 2010 — hormis les deux fois 0,6 % de la fin de l'ère François Hollande en 2016 et 2017 — a déjà généré des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit. Sur cette période (janvier 2010 – janvier 2022), **la valeur du point a reculé de 12,7 % en regard de l'inflation : un gouffre !**

Aujourd'hui, les quatre premiers échelons du C1, **le premier grade de la Fonction publique, sont payés au niveau du SMIC.** C'est le cas également des deux premiers échelons du C2. Et **c'est le cas du salaire d'entrée dans la catégorie B** avec un recrutement effectué en moyenne à bac +3 !

Les carrières en sont rendues à un état de délitement tel qu'un agent de catégorie C partant du premier grade et parvenant au sommet du deuxième gagnera en moyenne... **15 euros par an !** Au rythme actuel de l'augmentation du coût de la vie (au minimum 3 % en glissement annuel), les mois prochains seront synonymes de pertes de pouvoir d'achat encore aggravées et de situations plus que préoccupantes. Si, comme il est prévisible, une nouvelle revalorisation légale du SMIC intervenait cet été, **un cadre de catégorie A sera recruté à peine 11 % au-dessus du salaire minimum !**

Mettons fin à l'austérité !

+ 10 % d'augmentation de la valeur du point d'indice

Et il n'est plus question qu'on nous resserve la ritournelle du coût prohibitif de l'augmentation de la valeur du point. Depuis 2000, pendant que les pouvoirs exécutifs successifs bloquaient les salaires des fonctionnaires, **la fortune des milliardaires français a été multipliée par 6, s'accroissant de plus de 400 milliards d'euros !**

Sur les deux dernières années (2020 et 2021), **les entreprises du CAC 40 ont engrangé près de 140 milliards de profits** dont les trois quarts ont servi à verser des dividendes juteux – ou à procéder à des rachats d'actions – à des actionnaires déjà gavés !

Dans le cadre de sa campagne 10 %, **la CGT revendique en urgence une augmentation de 10 % de la valeur du point.** En solde net (une fois pris en compte les rentrées liées aux cotisations sociales salariées et impôts), le coût se situe à environ 12 milliards d'euros.

12 milliards d'un côté pour plus de 5 millions d'agents publics et 400 milliards pour moins de 50 personnes, les exigences de la CGT n'ont vraiment rien d'exorbitantes, c'est le moins que l'on puisse dire !

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr

Une dernière donnée pour s'en convaincre : **de 2010 à 2021, la part des rémunérations et retraites versées aux ayants droit de la Fonction publique a reculé d'environ un point dans les richesses créées (le fameux PIB). En espèces sonnantes et trébuchantes, cela représente à peu près 25 milliards d'euros.**

Tout cela confirme que de fortes augmentations générales des salaires sont à la fois justes socialement et possibles économiquement. C'est pourquoi, la CGT Région Occitanie avec sa Fédération CGT des Services Publics se mobilise nationalement pour le dégel du point d'indice. **Nous demandons que cette question soit également posée au sommet de l'Etat par l'Association des Régions de France présidée par Madame Carole DELGA.**

Pour la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique à la Région Occitanie !

Sans attendre le dégel du point d'indice, la Région peut aussi contribuer à la revalorisation des rémunérations des agents publics. Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale étend l'application du **régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)** à la filière technique et à la filière sanitaire et sociale. **Il est possible d'appliquer cette revalorisation du régime indemnitaire depuis février 2020.** Cela n'a rien à voir avec le cadre d'emplois spécifique contrairement à ce que disent certaines organisations syndicales. C'est uniquement une question de volonté politique.

NON à un RIFSEEP low-cost pour la filière technique ! Respect des engagements !

Suite en outre à notre insistance, les discussions se sont enfin engagées avec la Collectivité mi-janvier 2022. Mais la seule proposition qui nous a été faite à ce jour par l'Administration prévoit **un différentiel de 84 € entre un agent de la filière technique et un agent de la filière administrative. Ce n'est pas acceptable, le compte n'y est pas. Ce n'est pas conforme aux engagements de la Présidente.**

Et depuis, l'Administration va de report en report des groupes de travail, ajournant ainsi la mise en place effective du RIFSEEP et faisant des économies sur le dos des personnels. Cela suffit !

Déjà deux ans d'augmentation de pouvoir d'achat perdu pour les petits salaires de la Collectivité à cause des choix de la majorité régionale ! L'argument budgétaire n'est pas recevable et les agents régionaux, si essentiels au quotidien et pendant la pandémie, ne peuvent en faire les frais continuellement.

La CGT Région Occitanie demande **la mise en place** selon les mêmes modalités que celles appliquées à la filière administrative et culturelle **du RIFSEEP à destination des agents à la filière technique majoritairement composée d'agent des catégories C sans délai** et que le régime indemnitaire des agents corresponde bien aux groupes de fonction.

La CGT n'oublie pas les contractuels, les non-titulaires et précaires qui travaillent à la Région Occitanie dont la situation doit être également améliorée. **La CGT demande pour ces personnels :**

- la stagiairisation sur tous les postes libres dans la Collectivité**
- l'organisation des rendez-vous salariaux.**

Les élus.e.s CGT au Comité Technique Paritaire

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin - 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud - Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT - 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr